



ARRÊTÉ



Réglémentant la circulation
sur la VC27 à Vaucouze

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière
Vu la demande reçue en date du 13 juillet 2023 de la société ENEDIS87 – Rue Marcel Deprez ZAC Imothep – 87006 LIMOGES concernant les travaux d'amélioration de terre sur le réseau ENEDIS à Vaucouze - BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion des travaux d'amélioration de terre sur le réseau ENEDIS à Vaucouze - BESSINES-SUR-GARTEMPE, la circulation sera alternée manuellement dans les deux sens avec un basculement de la circulation sur la chaussée opposée à compter du 24 juillet 2023 et jusqu'à la fin des travaux.

ARTICLE II : La signalisation et la protection du chantier seront assurées par la société INTERRA 03, bénéficiaire de la demande conformément à la réglementation en vigueur.

La société INTERRA 03 devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débiter son intervention 06.08.68.34.04.

Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie

M. le Chef de du Centre de secours de BESSINES

Les sociétés ENEDIS87 et INTERRA03

Fait et arrêté à Bessines, le 17 juillet 2023

La Maire,



Andréa BROUILLE